CORRIGÉ NON OFFICIEL

BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité

U11 - Prise en charge d'un site

Session 2009

Proposition de corrigé rédigée par FormaV pour s'entraîner. Ce n'est pas le corrigé officiel de l'examen et elle ne remplace pas les éléments de correction officiels.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

BP ATPS

BP spécialité Agent technique de prévention et de sécurité, épreuve E1 A : prise en charge d’un site

Session 2009 • Code sujet : **Sujet - Dossier n° 1** • Durée : **3 h** • Coefficient : **4**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Mise en situation professionnelle et missions de sécurisation du SHOW CARS MUSEUM (2 questions) **Page 3**

2. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 4**

Sujet officiel (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U11 - Prise en charge d'un site/2009/BP ATPS - U11 - Prise en charge d'un site - Session 2009 - 1-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Mise en situation professionnelle et missions de sécurisation du SHOW CARS MUSEUM

Le candidat est chef d'équipe du service de sécurité d'un musée automobile comprenant des espaces d'exposition, un parking souterrain, une boutique et un bâtiment annexe d'ateliers et de réserves. Il doit contribuer à deux missions complémentaires : améliorer la prévention et la lutte contre l'incendie, puis la prévention et la lutte contre la malveillance.

Question Mission 1. Dans le rôle de chef d'équipe sécurité, contribuer à améliorer la sécurité de l'établissement en matière de prévention et de lutte contre l'incendie.

1. Actualiser l'évaluation des risques pour les espaces d'exposition, la boutique, le parking de 280 véhicules et l'annexe. Tenir compte du précédent incendie et de la future cabine de peinture.
2. Vérifier les dégagements et les sorties de 3 m, les consignes, les alarmes, les moyens d'extinction et l'éclairage de sécurité. Faire signaler et corriger toute anomalie.
3. Organiser les rondes et le suivi des contrôles. Encadrer les travaux à risque et préparer la mise en service de la cabine selon les règles applicables.
4. En cas d'alarme, appliquer les consignes, alerter les secours, faciliter l'évacuation et guider les intervenants. Répartir les rôles entre le service de sécurité et les personnels formés, puis analyser tout incident.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Prévenir les départs de feu, maintenir les équipements opérationnels et assurer une évacuation rapide et coordonnée.

Question Mission 2. Dans le rôle de chef d'équipe sécurité, contribuer à améliorer la sécurité de l'établissement en matière de prévention et de lutte contre la malveillance.

Adapter la protection aux horaires d'ouverture et aux périodes de fermeture, en tenant compte de la valeur des collections, des 1 500 miniatures et de l'annexe non accessible au public, située à 12 m du musée.

- Contrôler les accès, les clés, les livraisons et les mouvements de véhicules. Sécuriser réserves, ateliers et coffre, et signaler les portes ou fenêtres laissées ouvertes.
- Effectuer des rondes ciblées dans les expositions, la boutique, le parking et l'annexe. Consigner les anomalies et réaliser les levées de doute sans s'exposer.
- Coordonner le PC de sécurité avec le prestataire de télésurveillance. En cas d'intrusion, alerter les forces de l'ordre, préserver les lieux et rédiger un compte rendu.

La vidéosurveillance doit respecter les règles applicables : information du public, accès aux images limité aux personnes habilitées et conservation encadrée.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Associer contrôle des accès, rondes adaptées, télésurveillance et traitement rigoureux des alertes, dans le respect des règles sur les images.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2009)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve du BP Agent technique de prévention et de sécurité, E1 A, s'appuie sur la mise en situation du SHOW CARS MUSEUM. Le dossier n° 1 indique une durée de 3 heures et un coefficient 4, sans session ni année précisées. Il décrit les locaux, les activités et l'organisation du service afin de préparer des missions de prévention incendie et de lutte contre la malveillance.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le musée comprend un parking souterrain de 280 véhicules et un bâtiment annexe de 851 m², séparé de 12 m et fermé au public.
- Le rez-de-chaussée consacré aux expositions couvre 4 553 m² et comprend notamment des halls, l'administration et une boutique.
- Le service interne comprend un chef d'équipe et deux agents de sécurité, dont un titulaire du SSIAP 1.
- Hors des heures d'ouverture, la nuit et les week-ends, la sécurité du site est assurée par télésurveillance.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer les espaces ouverts au public des ateliers et réserves du bâtiment annexe.
- Prendre en compte les surfaces, les effectifs, les horaires et les caractéristiques des accès et locaux.
- Consulter les plans de l'établissement et les textes réglementaires annoncés dans les annexes.
- Ne pas inventer de barème ni de consignes détaillées : ils ne figurent pas dans ce dossier descriptif.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment préparer l'analyse des risques incendie à partir de ce dossier ?

Repérez les locaux, leurs usages, les occupants et les informations de configuration. Le dossier décrit les expositions, le parking, la boutique et les ateliers. Consultez ensuite les plans et les textes réglementaires annoncés dans les annexes.

Q : Quels éléments du dossier peuvent aider à étudier la malveillance ?

Relevez les zones accessibles au public, les horaires, les accès, le PC de sécurité et la télésurveillance hors ouverture. Les caractéristiques de la boutique et les plans annoncés en annexe sont aussi utiles à l'analyse.

Q : Le barème et les questions détaillées sont-ils indiqués dans ces pages ?

Non. Ces pages présentent la mise en situation, la description du musée et la liste des annexes. Elles indiquent une durée de 3 heures et un coefficient 4, mais aucun barème ni détail de notation.

Q : Quels textes réglementaires sont annoncés pour étudier le site ?

Les annexes comprennent des extraits des règles générales ERP, des dispositions applicables aux musées de type Y et aux parkings couverts de type PS, du Code du travail, de l'APSAD R 81 et du texte sur la vidéosurveillance.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U11 - Prise en charge d'un site/2009/BP ATPS - U11 - Prise en charge d'un site - Session 2009 - 1-Sujet.pdf
Ressources BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du BP ATPS, classés par épreuve et par année :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du BP ATPS reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
bpatps.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.